

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de **Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial** à chacun et tenue **LUNDI, le 5 juin 2023**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **vingt-heures**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Frédéric Jean, Maire
Jean-Yves Gosselin
Jean-Guy St-Pierre

Mesdames
Chantal Blanchette
Sandra Proulx
Melyssa Talbot Blais
Isabelle Furlotte

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

R-085-2023

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
D'ouvrir cette séance régulière du Conseil, Il est 20h00.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance régulière
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 1^{er} mai 2023
- 4 Adoption des comptes à payer
- 5 Administration
 - 5.1 Programme pour incitatifs financiers aux nouveaux arrivants qui se construisent sur le territoire de la Municipalité, virement au montant de 5 000\$ à la société de développement
 - 5.2 Mise à pied d'un employé municipal
 - 5.3 Office d'Habitation Région Montmagny – Budget révisé 2023 003979 PU-REG déficit d'exploitation
 - 5.4 Contrat de fournitures de lumières de rues au DEL à basse température de couleur (2200) avec service connexe

- 5.5 Demande de vérification des antécédents à la Sûreté du Québec pour les employés du camp de jour
- 6 Loisirs
- 7 Travaux Publics
 - 7.1 Soumission pour traitement de pelouse 2023 (Weedman)
 - 7.2 Soumission pour le pavage manuel 2023
 - 7.3 Soumission pour le pavage mécanisé 2023
 - 7.4 Soumission pour les deux passages piétonniers
 - 7.5 Soumission pour les bordures de rues dans le secteur résidentiel
- 8 Eau potable et eaux usées
- 9 Incendie – Sécurité publique et/ou civile
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du service des incendies pour le mois de mai 2023
 - 9.2 Cauca, offre de service incendie 2023
- 10 Urbanisme
- 11 Dossiers et projets en cours
 - 11.1 Décompte progressif final (libération de la 2ième retenue de 5%) Réception définitive des ouvrages, travaux de pavage manuel et mécanisé réalisés à l'été 2021
- 12 Correspondance
 - 12.1 Demande d'adhésion du Centre d'entraide familiale
 - 12.2 Demande d'autorisation de passage de la Tournée des Vainqueurs le 19 août 2023
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance régulière

R-086-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 1^{ER} MAI 2023

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-087-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le lundi 1^{er} mai 2023 sans modification.

4 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

REVENUS DE MAI 2023

Journal l'Écho, remboursement frais de poste	227,84
Permis	130,00
Bar	365,35
Location salle	150,00
Loyers	3850,00
Loyer CPE mai 2023	2750,00
Camp de jour, inscription	3745,00

Cours de natation	280,00
Dek hockey	1400,00
Soccer	200,00
Jardin communautaire	35,00
Vente de chocolat, pour Parc Franco-Fun	3026,75
AVANTIS, ristourne	153,08
MAPAQ, remb. taxes 2023	636 541,78
Déneigement rue du Rocher (M. Marcoux)	271,20
Déneigement rue du Rocher (N. Lapointe)	271,20
Déneigement rue du Rocher (Y. Corriveau)	271,20
Déneigement rue du Rocher (J. Caron)	271,20
FSST, remboursement indemnité (Eric H.)	502,74
TOTAL :	654 442,34

COMPTES À PAYER DE JUIN 2023

Les Habitations patrimoniales, contribution	1500,00
Hydro-Québec,	
Usine de filtration	6882,21
Éclairage public	884,16
Clignotants.....	44,94
Climatisation Loisirs.....	319,48
Maison Paroisse (nv)	245,73
	8376,52
Bell Mobilité, cellulaires Loisirs et Garage	156,20
Vidéotron,	
Bureau	156,14
Garage.....	103,02
Usine de filtration	103,89
Surpresseur St-Pierre	36,11
Loisirs	175,11
Bibliothèque.....	104,98
	679,25
Énergir,	
Garage.....	395,71
Maison Paroisse	926,27
Loisirs	843,65
Caserne.....	307,35
	2472,98
Telus, ascenseur	65,60
Visa,	
Google.....	70,20
Apple music	19,53
Dépanneur St-Raphaël, Pâques.....	12,52
Marché Tradition, Pâques	26,16
Amazon, sac ordinateur portable	38,55
Abonnement Canva.....	149,99
SAQ, boisson	131,06
Jean Coutu, cadeau bébé (Anne).....	127,02
Amazon, outils Loisirs	177,25
Amazon, clé pompiers	32,15
	784,43
Ministre Revenu Québec, remise de mai 2023	14607,07
Ministre Revenu Québec, pension alimentaire mai 2023	539,85
Revenu Canada, remise de mai 2023	5204,73
Retraite Québec, remise de mai 2023	416,90
La Fabrique, loyer de juin 2023 Bibliothèque du Rocher	350,00

REMB. CELLULAIRES mai 2023	
Jean-Eudes Gaudet.....	25,00
Stéphane Chouinard.....	25,00
Maxime Blais.....	25,00
Réjean Pellerin.....	25,00
Stéphanie Nirina.....	25,00
Martin Yelle.....	25,00
	150,00
MRC de Montmagny,	
Vidange fosse mars 2023.....	623,00
Licence antivirus 25-022023 au 24-02-2024.....	91,77
	714,77
Energycycle, enfouissement avril 2023	4906,76
Pavage UCP, libération de la retenue (Montée Morigeau)	10972,91
Raymond Chabot Grant Thornton, facture finale états financiers	3828,67
Permaligne, ligne de rue	896,81
Communications Imago inc., travaux pour connexion Modellium	370,80
CARE, affichage poste chargé de projet	287,44
Municipalité Berthier-sur-Mer, entraide incendie	722,70
Maximétal, réparation camion service incendie	5891,39
St-François Pharma,	
Eau déminéralisée.....	16,36
Épipen.....	613,34
	629,70
Info Page, IPA service incendie	107,44
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
6Tem TI,	
Ordinateur portable (chargé projet).....	1192,90
Antidote (5 à 9 postes).....	540,00
Support à distance.....	325,00
	2366,08
Sinto, graisse et cétane (Garage)	961,77
Jean Lamonde, remboursement taxes services (chargé en trop)	216,00
Acier Picard, balises, fer	781,71
A1 Hydraulique, pièces balai mécanique	418,51
Les Concassés du Cap,	
Collecte en mai 2023.....	4635,23
Conteneurs Garage.....	768,38
	5403,61
Ghislain Garant, remb. peinture et matériel log. 532	724,14
BuroPro Citation, papeterie, bail de location	67,55
Ministre des Finances, 1 ^{er} versement Sûreté du Québec	82749,00
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL avril 2023	4327,54
Ville de Montmagny, entraide incendie	460,44
O.H. Région Montmagny, ajustement déficit selon états financiers	5455,00
Sandra Proulx, remb. fourniture bar	53,48
Tremblay Bois Mignault Lemay,	
Hon. prof. dossier (D. Samson).....	175,34
Hon. prof. achat 3 lots.....	1491,81
Hon. prof. service 1 ^{re} ligne.....	586,50
	2253,65
Aquatech, operation usine eau potable et eau usée mai 2023	10515,41
Municipalité L'Islet, 4 entrées Valcartier (relâche)	104,96
Distributions SecurMed, gants (Garage)	93,82
Equipe Rochon inc., gazon synthétique baseball	9745,74
Publicité Plus, chandails Camp de jour	1145,90
Philiat Blais & Fils, location et transport machinerie	563,38
Bergor, brosses balai mécanique	2552,26
Béton Montmagny, 1 verge béton (cage frappeur)	318,48
Vitrierie LC, verre clair (Loisirs)	131,75
Carrières Rive-Sud inc, 142,87 tm gravier	2235,40
L'Écho St-François, publication (moins solde créditeur -12,06\$)	701,94
Écoprise Casault, 8 tables de pique-nique	2161,53

Linde Canada, 2313m ³ à 0,4577 oxygène	1248,62
Fabrication Blais Métal, rallonger 2 tubs (cage frappeur)	90,83
Signalisation Lévis inc., Balises zone 30km et 50km 2173,03 Colle cyclo-zone 139,70	2312,73
Weed Man, traitement pelouse	1047,20
CARE, forfait recrutement préposé maintenance	902,55
Vigil Sécurité, installation d'accès piscine	3725,22
Jacques Théberge, remb. frais congrès	314,40
Marguerite Bouffard, entretien Loisirs	100,00
Jocelyne Noël, entretien bureau municipal mai 2023	120,00
Pagenet, téléavertisseurs	57,20
Martin Yelle, remb. frais déplacement 71km	30,53
Catherine Cusson, remb. frais déplacement 72,4 km	31,13
Martin Yelle, remb. Facture fournitures Loisirs	128,73
BuroPro Citation, papeterie	98,93
Linde Canada, location réservoir oxygène	603,68
Savaria, terre à baseball	1501,58
Gabriel Guimond, chansonnier défi Pierre Lavoie	800,00
Alphonse Lamonde, réparation thermostat (Loisirs)	268,76
Avantis, matériel divers Maison Paroisse 41,36 Embellissement 105,61 Cage frappeurs 819,21 Loisirs 357,47 Garage 489,22	1812,87
Postes Canada, envoi journal l'Écho	106,49
Ass. des gestionnaires en sécurité incendie, inscription congrès	137,97
Javel Bois Francs inc., chlore (Usine)	1318,76
Les Entreprises JRMorin, travaux réparation pavage	33207,48
Pièces d'Autos GGM, Pièces niveleuse 1114,57 Pièces équipement 63,23	1177,80
Ultramar Arrêt Stop Essence service incendie 65,08 Essence voirie 533,87	598,95
St-François Pharma, eau déminéralisée (Usine)	16,36
Groupe CCL, feuilles procès-verbaux	742,11
Agat Laboratoires, analyses eau potable et eau usée	2268,44
Aréo-Feu, mousse « fire brake »	859,44
Weed Man, traitement pelouse	149,60
Marguerite Bouffard, remb. produits nettoyants (Loisirs)	34,79
Canadian Tire, pesée pour Fête de la pêche	17,21
Info-Page, IPA service incendie	107,44
Macpek, pièces équipements	438,54
Sinto, huile engrange (usine filtration)	827,82
Les Concassés du Cap, conteneurs Garage	1298,58
Maheu & Maheu, service parasitaire mai-juin-juillet 2023	88,82
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
Ville de Montmagny, inscription pompier formation	714,35
Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur)	59,33
TOTAL :	260 485,88

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussions;

R-088-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**
D'adopter les comptes à payer.

5 ADMINISTRATION

5.1 PROGRAMME POUR INCITATIFS FINANCIERS AUX NOUVEAUX ARRIVANTS QUI SE CONSTRUISENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ, VIREMENT AU MONTANT DE 5 000\$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre du programme municipal pour les nouveaux arrivants qui se construisent sur le territoire de la municipalité, un crédit de taxes foncières est accordé pour les trois premières années de construction. Afin de procéder annuellement à ces remboursements de taxes foncières, la Municipalité doit transiger via la société de développement de Saint-François de la Rivière-du-Sud pour le remboursement des taxes foncières aux nouveaux contribuables selon le programme.

Après analyse et discussion;

R-089-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De transférer un montant de 5000,00\$ dans le compte de la Société de développement de Saint-François de la Rivière-du-Sud afin de procéder au remboursement des taxes foncières de la présente année dans le cadre du programme pour incitatifs financiers aux nouveaux arrivants qui se construisent sur le territoire de la Municipalité.

5.2 MISE À PIED D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

La Municipalité a procédé à la mise à pied de monsieur Éric Harvey à titre d'employé municipal en date du 23 mai 2023.

Après analyse et discussion;

R-090-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'entériner la mise à pied de monsieur Éric Harvey rétroactivement en date du 23 mai 2023 en raison que l'individu ne répondait pas aux exigences de l'emploi postulé.

5.3 OFFICE D'HABITATION RÉGION MONTMAGNY – BUDGET RÉVISÉ 2023 003979 PU-REG DÉFICIT D'EXPLOITATION

La Municipalité a reçu une copie du budget révisé de l'office d'habitation région de Montmagny – Budget révisé 2023, 003979 PU-REG, déficit d'exploitation

Après analyse et discussion;

R-091-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter le budget révisé de l'office d'habitation région de Montmagny – Budget révisé 2023, 003979 PU-REG, déficit d'exploitation.

5.4 CONTRAT DE FOURNITURES DE LUMIÈRES DE RUES AU DEL À BASSE TEMPÉRATURE DE COULEUR (2200) AVEC SERVICES CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « **FQM** ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de son règlement sur la gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 20 juin 2022 (ci-après l'« **Entente** »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'implantation datée du 15 mai 2023 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL à basse température de couleur ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc., tout en établissant la période de récupération de l'investissement (ci-après l'« **Étude d'implantation** »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude d'implantation fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens

supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.10 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude d'implantation et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur visés par l'Étude d'implantation;

Après analyse et discussion;

R-092-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude d'implantation ;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL à basse température de couleur et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude d'implantation reçue par la Municipalité ;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires prévues à l'Étude d'implantation ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

Remplacement de 5 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 95,15 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;

Remplacement de 26 porte-fusibles simples sur fût de bois municipal (incluant les fusibles), au montant de 1 600,04 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;

Remplacement de 1 porte-fusible double sur fût de bois municipal (incluant les fusibles), au montant de 64,62 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles doubles remplacés;

6 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 553,86 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;

1 câblage (poteau de métal ou béton), au montant de 92,31 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;

1 mise à la terre – poteau de béton ou métallique (MALT), au montant de 107,69 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;

Stockage d'inventaire, au montant de 831,93 \$;

Signalisation, (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 1 846,20 \$;

Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs juniors), au montant de 909,00 \$;

Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 3-7 ans), au montant de 444,00 \$;

Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 7-11 ans), au montant de 127,00 \$;

Fourniture et installation de 86 plaquettes d'identification, au montant de 1 073,28 \$.

QUE Frédéric Jean, maire, et Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe F de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme de 53 225,22\$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée par le fonds général à même les activités de fonctionnement.

5.5 DEMANDE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR

Afin de répondre aux normes des camps de jour et de s'assurer des antécédents des employés embauchés pour le camp de jour, une demande doit être soumise à la Sûreté du Québec pour une vérification des antécédents criminels.

Après analyse et discussion;

R-093-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De soumettre une demande de vérification des antécédents criminels des employés du camp de jour à la Sûreté du Québec et de mandater monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général, à soumettre cette demande.

6 LOISIRS

Aucun point.

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 SOUMISSION POUR LE TRAITEMENT DE PELOUSE POUR LA SAISON 2023

Une soumission a été demandée pour le traitement de pelouse pour la saison 2023.

Soumissionnaire :

Weed Man entretien et pelouses 5 702.80 avant taxes

Après analyse et discussion,

R-094-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De retenir les services de Weed Man entretien et pelouses au montant de 5 702.80\$ avant taxes pour la saison 2023.

7.2 SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE MANUEL POUR LA SAISON 2023

Une soumission a été demandée pour les travaux de pavage manuel pour la saison 2023.

Soumissionnaire

Les Entreprises JRMorin 31 500.00 avant taxes

Après analyse et discussion;

R-095-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De retenir les services de Les Entreprises JRMorin au coût de 31 500.00 avant taxes pour les travaux de pavage manuel pour la saison 2023.

7.3 SOUMISSION POUR LE PAVAGE MÉCANISÉ POUR LA SAISON 2023

Une soumission a été demandée pour les travaux de pavage mécanisé pour la saison 2023.

Soumissionnaire :
Les Entreprises JRMorin 80 000.00 avant taxes

Après analyse et discussion;

R-096-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De retenir les services de Les Entreprises JRMorin au coût de 80 000.00 avant taxes pour les travaux de pavage mécanisé pour la saison 2023.

7.4 SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE DEUX PASSAGES PIÉTONNIERS

Une soumission a été demandée pour les travaux de pavage pour deux passages piétonniers.

Soumissionnaire :
Les entreprises JRMorin 6 840.00\$ avant taxes

Après analyse et discussion;

R-097-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De retenir les services de Les Entreprises JRMorin au coût de 6 840.00 avant taxes pour les travaux de pavage de deux passages piétonniers.

7.5 SOUMISSION POUR LES BORDURES DE RUES DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Une soumission a été demandée pour les travaux de bordures de rues dans le nouveau secteur résidentiel.

Soumissionnaire :
Les entreprises JRMorin 20 250.00 avant taxes

Après analyse et discussion;

R-098-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De retenir les services de Les Entreprises JRMorin au coût de 20 250.00 avant taxes pour les travaux de bordures de rues dans le nouveau secteur résidentiel.

8 EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Aucun point.

9 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE et/ou CIVILE

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR MAI 2023

Le rapport mensuel du service des incendies pour mai 2023 est déposé au conseil.

9.2 CAUCA, OFFRE DE SERVICE INCENDIE 2023

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

10 URBANISME

Aucun point.

11 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

11.1 DÉCOMPTE PROGRESSIF FINAL (LIBÉRATION DE LA DEUXIÈME RETENUE DE 5%) RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES, TRAVAUX DE PAVAGE MANUEL ET MÉCANISÉ RÉALISÉS À L'ÉTÉ 2021 PAR PAVAGE UCP.

La municipalité a reçu le décompte progressif final (libération de la 2ième retenue de 5%) réception définitive pour les travaux réalisés par l'Entrepreneur « Pavage UCP ».

Après analyse et discussion;

R-099-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De procéder au déboursement progressif final (libération de la 2ième retenue de 5%) au montant de 10 972.91\$ taxes incluses, pour la réception définitive des ouvrages, travaux de pavage manuel et mécanisé réalisés à l'été 2021.

12 CORRESPONDANCE

12.1 DEMANDE D'ADHÉSION DU CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE

12.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE LA TOURNÉE DES VAINQUEURS LE 19 AOÛT 2023

La Municipalité a reçu une demande pour le passage de la Tournée des Vainqueurs dans la municipalité.

Après analyse et discussion;

R-100-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**
D'autoriser le passage de la Tournée des Vainqueurs dans la
municipalité le 19 août prochain.

13 VARIA

Aucun point au varia.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Quelques questions sont posées par des contribuables présents à
la séance du conseil sur les sujets suivants :

- Pavage 2023
- Règlement d'urbanisme
- Projet de baseball

15 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

R-101-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**
D'accepter de lever la séance régulière du conseil. Il est
présentement 20h21.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-
Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.